

AJAC L2 à Rennes

Par **Sophie35**, le 28/07/2014 à 14:58

Bonjour,

Je suis étudiante de L2 en droit à Rennes ayant obtenu le statut AJAC. La scolarité étant fermée et venant de recevoir les papiers de réinscriptions, je me pose des questions.

Dans mon cas, j'ai validé mon S3 et suis ajournée pour le S4. Il me manque deux matières : le droit administratif (majeure) et une mineure.

Si j'ai bien compris, à Rennes, le chevauchement consiste dans mon cas : à suivre l'année prochaine le S5 puis les deux matières non validées de mon S4. Je peux faire une demande pour suivre quelques matières du S6. Est-ce bien cela ?

Ce système m'embête car l'année suivante, j'aurais un premier semestre vide puis à passer mes matières de S6.

Je souhaiterais savoir :

- si certains étudiants ont eu la possibilité de suivre une L3 complète et de valider en même temps les quelques matières manquantes de la L2, à RENNES.
- comment les élèves dans le même cas que moi occupent leur semestre vacant (job, stage, séjour à l'étranger...).
- si ce type de chevauchement est favorable ou non (par rapport au redoublement) pour les dossiers de master.
- s'il est préférable de rester à Rennes ou d'envisager un transfert de dossier pour une autre fac acceptant de "plein droit" le passage complet en L3. Et quelles seraient les facs à recommander.

Voilà, je suis un peu désespérée car la scolarité est en vacances. J'ai déjà fait deux années de prépa littéraire et ça m'embête d'accumuler des semestres ou des années de retard...

Je vous remercie par avance pour les infos :)

Par **Tristan69**, le 29/07/2014 à 13:18

Salut à toi ! je n'ai aucune réponse à te fournir pour ton problème et j'en suis désolé.. (si ce n'est que je te déconseille de demander d'être AJAC à Lyon 3, ils n'acceptent que si tu as, en plus d'avoir validé un semestre, validé toutes les majeures du second).

En revanche, tu pourrais peut-être m'aider : je suis étudiant à Lyon 3 et je n'ai pas eu mon année de peu, je déménage sur Rennes cette année et demande d'être AJAC car comme toi, j'ai validé un semestre mais j'ai 3 matières à rattraper sur l'autre.

Par ton message, es-tu en train de me dire que si ma candidature est prise, je devrais valider mes matières de S3 puis faire mon semestre de S6? Peux-tu m'envoyer votre règlement d'examen pour en savoir plus?

Je te remercie.

Par Yn, le **30/07/2014 à 09:32**

[citation]Ce système m'embête car l'année suivante, j'aurais un premier semestre vide puis à passer mes matières de S6. [/citation]

C'est exactement ça, tu obtiendras donc ta licence en quatre ans.

[citation]- si certains étudiants ont eu la possibilité de suivre une L3 complète et de valider en même temps les quelques matières manquantes de la L2, à RENNES.[/citation]

Non, ce n'est pas le système AJAC. A condition que tu valides tous les prochains semestre, tu devras faire S5-S4 (2014/2015) et X-S6 (2015/2016).

[citation]- comment les élèves dans le même cas que moi occupent leur semestre vacant (job, stage, séjour à l'étranger...).[/citation]

Fais des demandes de stage, il faut absolument rentabiliser ce semestre blanc, sinon tu risques de te fermer des portes en M2.

[citation]si ce type de chevauchement est favorable ou non (par rapport au redoublement) pour les dossiers de master. [/citation]

AJAC est probablement le pire système : c'est un doublement qui ne dit pas son nom.

Autrement dit, on autorise des étudiants ajournés à poursuivre alors qu'ils ne répondent pas aux exigences minimales. Surtout, ton dossier peu vite devenir incohérent. Doubler me paraît plus approprié.

Pour les M2, il faut être réaliste : si tu as des difficultés en L2, elles ne seront pas résolues en L3, et risquent de s'accroître en M1 où les exigences sont plus fortes. Partant, à moins d'obtenir de bons résultats en L3 et M1, il sera difficile d'intégrer un bon M2.

[citation]s'il est préférable de rester à Rennes ou d'envisager un transfert de dossier pour une autre fac acceptant de "plein droit" le passage complet en L3. Et quelles seraient les facs à recommander.[/citation]

Cela n'existe pas à ma connaissance, le statut AJAC tend d'ailleurs plus à être supprimé que développé.